



Générateur pour tube spectral 35858

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

1 - Introduction

Ce générateur permet d'alimenter des tubes spectraux, aussi appelés tubes de Geisler. Il possède une alimentation auto régulée de sorte que dès que le tube spectral est allumé, la tension est régulée automatiquement ce qui augmentera significativement la durée de vie des tubes. La distance entre les deux supports de maintien du tube est réglable pour s'adapter à des éléments de différentes longueurs.

2 - Contenu de l'emballage

- Un générateur de tube spectral
- Une notice

Caractéristiques

- Alimentation : 230 V
- Tension maximale délivrée : 5 000 V_{cc}, auto-régulée
- Intensité maximale : 10 mA, auto-régulée
- Dimensions (l x p x h) : 130 x 115 x 380 mm
- Masse : 3,250 kg

Descriptif

Les tubes spectraux sont montés sur des supports isolés avec des électrodes de contact.

Interrupteur Marche/Arrêt



Support de maintien supérieur, monté sur ressort qui peut être déplacé verticalement au moyen de deux vis

Support de maintien inférieur, monté sur ressort

Connexion au secteur normalisée

Le générateur est conçu pour être utilisé avec les tubes spectraux suivants :

- Tube Néon, réf. 35859
- Tube Vapeur de Mercure, réf. 35860
- Tube Hydrogène, réf. 35861
- Tube Hélium, réf. 55862
- Tube oxygène, réf. 35864
- Tube Dioxyde de Carbone, réf. 35868

Les produits ci-dessous sont recommandés pour les mesures de spectres :

- Spectroscopie à réseau, réf. 04460
- Spectroscopie de précision, réf. 09824
- Spectrogoniomètre, réf. 03765
- Réseau de diffraction 500 traits/mm, réf. 09829
- Réseau de diffraction 1 000 traits/mm, réf. 03230

Mise en service

- Vérifiez que le générateur est hors tension.
- Placer l'extrémité inférieure du tube spectral dans le support de maintien en partie basse du générateur.
- À l'aide des deux vis prévues à cette effet, venir coiffer l'extrémité supérieure du tube par le support de maintien en partie haute du générateur et serrer les vis de ce support lorsque le tube est parfaitement maintenu
Même si chacun des deux supports de maintien possède un ressort, il faut éviter d'appliquer une pression trop importante sur les extrémité du tube spectral.
- Mettre en marche le générateur en appuyant sur l'interrupteur Marche/Arrêt.

Lors du changement du tube il est recommandé d'éteindre la lampe et d'attendre quelques instants.

Utilisez un morceau de tissus ou de papier pour prévenir toute contamination avec le tube et prenez soin de protéger vos doigts.

Pour garantir une meilleure espérance de vie à vos tubes, il est recommandé de couper l'alimentation rapidement une fois vos observations faites. Il est préférable de ne pas alimenter un tube plus de 15 minutes.

La durée de vie des tubes peut varier en fonction de la nature du gaz contenu dans le tube.

1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pouvons admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.